

qu'a exprimé Radio-Canada de filmer une partie des travaux parlementaires dans le cadre d'un projet spécial du centenaire. Vu que tous les partis d'opposition voient la chose d'un bon œil et vu qu'il faudra à Radio-Canada un peu de temps pour se préparer, le gouvernement est-il en mesure de nous assurer qu'il ne s'opposera pas à ce projet?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déjà fait connaître ses vues à ce sujet. J'ignore si elles refléteront une décision définitive. Je lui soumettrai la question du député. Je puis ajouter qu'elle compte parmi ses préoccupations.

LES TRAVAUX PUBLICS

LE TRANSFERT DU PERSONNEL DE NORTH BAY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, hier j'ai posé au ministre des Travaux publics une question concernant ses fonctionnaires à North Bay. Le ministre a répondu qu'il fournirait de plus amples détails aujourd'hui. Est-il prêt à le faire?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député a demandé si on avait pris une décision quant au déplacement de North Bay à Sudbury du personnel du ministère des Travaux publics. Non, on n'a pas pris une telle décision. Je devrais peut-être ajouter, pour apaiser les doutes qu'éprouvent peut-être le député ou les intéressés, qu'autrefois le bureau de North Bay du ministère des Travaux publics devait rendre compte au bureau régional de Toronto. Nous créons un nouveau bureau régional à Sault-Ste-Marie qui englobera une certaine partie du nord de l'Ontario, et désormais le bureau de North Bay et celui de Port Arthur devront rendre compte à ce nouveau bureau régional.

Il se peut que sa création entraîne des changements de personnel, mais on n'a pas l'intention de fermer le bureau de North Bay.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DÉPLACEMENT DU BUREAU DE NORTH BAY

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question qui aurait dû normalement être jugée inacceptable, mais Votre Honneur a bien voulu la laisser passer, car la session doit s'ajourner aujourd'hui. J'ai posé une question au sujet du trans-

fert du bureau d'assurance-chômage de North Bay à Sudbury, ce qui touche 26 employés. Le ministre du Travail n'était pas présent et aucun ministre ne s'est offert à répondre au nom du ministre du Travail. Je me demande si quelqu'un aurait pris note de ma question et serait disposé à y répondre aujourd'hui. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social remplace-t-il le ministre du Travail?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note de la question hier, mais malheureusement je n'ai pas reçu les renseignements dans la forme voulue. Je vais me les procurer et m'assurer qu'ils soient communiqués à l'honorable député aussitôt que possible.

[Français]

LES AÉROPORTS

DORVAL (P.Q.)—QUESTION RELATIVE AUX DÉPARTS ET ATERRISSAGES APRÈS MINUIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Pierre Goyer (Dollard): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre a-t-il l'intention de faire respecter, durant l'été, les règlements qui interdisent les départs et les atterrissages après minuit à l'aéroport de Dorval, qui empêchent la population des environs, et principalement celle de Ville Saint-Laurent, de dormir en paix?

[Traduction]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas que les commettants du député qui aimeraient pouvoir dormir en paix. Une fois par mois environ, je reçois un appel téléphonique, vers trois heures du matin, d'un électeur de la circonscription du représentant, qui, irrité, demande pourquoi on permet aux avions à réaction d'atterrir à Dorval après minuit. Pas plus que les gens de cet endroit, je n'aime qu'on interrompe mon sommeil.

On s'efforce sérieusement de prévenir le plus possible ces atterrissages et ces envolées après minuit. Récemment, il y a eu un grand nombre d'atterrissages et de décollages à cause de la circulation aérienne particulièrement lourde. Il est difficile d'empêcher ces appareils d'atterrir s'ils ont été retardés, et si, après qu'ils ont atterri, nous les empêchons de partir avant l'aube, nous faisons beaucoup de mécontents parmi les voyageurs qui ne peuvent pas poursuivre leur voyage.

[M. Douglas.]